



N° ADM/2012/36

Département de l'Yonne

Communauté de  
Communes du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<b>Date de convocation :</b>	13 juin 2012	<b>Nombre de conseillers</b>
<b>Date d'affichage de la convocation :</b>	13 juin 2012	<b>communautaires</b>
		En exercice: <b>49</b>
		Présents : <b>41</b>
		Votants : <b>43</b>

**Séance du 25 juin 2012**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt cinq juin deux mille douze à dix huit heures trente, à la salle des fêtes de La Celle Saint-Cyr, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

**ETAIENT PRESENTS :** Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine LOUBAT, Madame Marie-Lyne MAHIET (suppléante), Monsieur Philippe MAUNY, Monsieur Laurent RIOTTE, Madame Catherine DECUYPER, Madame Evelyne TRESCARTES (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Monsieur Bernard GUINOT, Monsieur Yannick VILLAIN, Monsieur Ludwig GRAS (suppléant), Madame Françoise DUPUIS, Monsieur Yves ROY, Monsieur Lucien JEAN-BAPTISTE, Madame Maryse VAUDRON (suppléante), Monsieur Bernard QUINOT, Monsieur Rémi BICHEBOIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Lionel PERREAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Mohamed BELKAID (suppléant), Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Yann CHANDIVERT, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Claude GRELARDON, Monsieur Jean-Pierre VIGNOT, Madame Eliette ITALIANO, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ,

**ETAIENT EXCUSES :**

Monsieur Michel KOZEL, a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROCHEFORT  
Monsieur Michel THIAVILLE, a donné pouvoir à M. Jean-François RAVSELJ  
Monsieur Benoît COPPIN, suppléé par Mme Marie-Lyne MAHIET  
Madame Raymonde ALLOUIS, suppléée par Mme Evelyne TRESCARTES  
Monsieur Claude FRACHET, suppléé par M. Ludwig GRAS  
Monsieur Pascal JACQUEMARD, suppléé par Mme Maryse VAUDRON  
Madame Frédérique COLAS, suppléée par M. Mohamed BELKAID  
Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante)  
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU  
Monsieur Patrice CHASSERY  
Monsieur Olivier CENDRE  
Monsieur Hervé DESCHAMPS  
Monsieur Louis BOUCHERON

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Frédérique COLAS

\*\*\*

**OBJET :** annule et remplace la délibération n° 50 du 2 octobre 2009 :  
délégations d'attributions au Président

**OBJET : annule et remplace la délibération n° 50 du 2 octobre 2009 :  
délégations d'attributions au Président**

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité pour le conseil communautaire de déléguer au Président une partie de ses attributions, à l'exception de certaines matières précisément définies.

Considérant que la mise en place d'une telle délégation doit permettre d'apporter d'avantage de souplesse au fonctionnement de la Communauté de Communes.

Il est proposé au conseil communautaire de  
**DELEGUER** au Président les attributions suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés en procédure adaptée de travaux, fournitures et de services ainsi que les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer, à cet effet, les actes nécessaires,
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,
- Décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- Décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée de 12 ans au plus,
- Souscrire les contrats de maintenance du matériel et des installations de la CCJ.

**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DELEGUE** au Président les attributions suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés en procédure adaptée de travaux, fournitures et de services ainsi que les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer, à cet effet, les actes nécessaires,
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,
- Décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- Décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée de 12 ans au plus,
- Souscrire les contrats de maintenance du matériel et des installations de la CCJ.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Nicolas SORRETT

Communauté de Communes  
du Joviniens

Date de réception  
par la Préfecture : 5/07/2012

date de publication : 6/07/2012